

UNION DU RHÔNE
DDEN
 DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

20 rue François Garcin - 69003 LYON
 Tél. : 04 78 62 65 24
 Courriel : dden69@free.fr
 Site internet : www.dden69.com

Sommaire du n°4

Septembre-octobre 2024

Images du Congrès de Villefranche
 Vie de l'Union du Rhône
 Ecoles fleuries 2024-2025
 Se construire citoyen
 Vie fédérale
 Vie des délégations

Le Trait d'Union

Une permanence téléphonique **et** en
 présentiel est assurée tous les mercredis
 de 9h à 12h



Échos du CDEN

Rentrée 2024

Notre Union participe aux travaux du CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale). La rentrée 2024, préparée sous l'autorité d'une Ministre démissionnaire, a permis d'avoir une photographie de la scolarisation des élèves rhodaniens dans les établissements publics et privés du territoire. Nous avons complété les chiffres donnés par l'Administration, par ceux publiés dans la base de données du Ministère (<https://data.education.gouv.fr>, extraction du 15 septembre 2024)

Statut des établissements	Nombre d'écoles maternelles	Nombre d'écoles élémentaires	Nombre d'écoles primaires	Total	Nombre d'élèves
10 / Privé Hors Contrat	5	11	34	50	n.c.
20 / Contrat simple toutes classes	0	0	3	3	379
21 / Contrat simple partie des classes	0	1	5	5	2 540
30 / Contrat d'association toutes classes	0	0	129	129	29 536
31 / Association partie des classes	0	0	4	4	977
Total écoles privées sous contrat	0	1	141	142	33 432
99 / Écoles publiques	265	252	334	851	160 958
Total général	270	264	509	1043	194 390

Quelques remarques utiles :

Le nombre des écoles semble exact, les dernières fermetures et ouvertures sont bien notées dans le tableau.

En revanche, les effectifs ne sont pas justes :

1/ Les écoles publiques nouvellement ouvertes n'affichent pas d'effectif, 6 écoles publiques n'ont pas communiqué leurs effectifs et/ou d'autres n'en ont pas fait la mise à jour.

2/ Pour les 50 écoles privées hors contrat, aucun effectif n'est enregistré.

Les effectifs sont à prendre avec précautions, ils ne sont pas la réalité exacte de cette rentrée de septembre. Ils nous donnent néanmoins le ratio entre public et privé.

Les 6 plus gros établissements scolaires sont des établissements privés, confessionnels pour 5 d'entre eux, le plus gros étant non confessionnel : Ombrosa, à Caluire.

Si le "data-éducation" donne des éléments pour les écoles : coordonnées générales, statuts (privé-public), restauration, Éducation prioritaire ... les effectifs ne sont entrés que lorsque les écoles les communiquent, et le nombre des classes n'est pas indiqué.

Un document pour le CDEN nous informe, pour les écoles publiques, des retraits et créations de classes pour la rentrée scolaire de septembre 2024.

Classes : 214 retraits / 132 créations

5 fermetures d'écoles : Deux-Grosnes, Grigny, Lyon 2, Oullins-Pierre Bénite, Villefranche

1 ouverture d'école : Feyzin

5 fusions d'écoles maternelle-élémentaire (pour constituer un établissement primaire à direction unique).

2 scissions d'écoles primaires en maternelle et élémentaire.

Pour les élèves à besoin éducatif particulier (EBEP) :

2 créations d'ULIS Feyzin et Francheville

4 modifications de ULIS-TFC en ULIS-TSA : Collonges, Décines, Francheville, Lyon 6.

1 création de ½ poste de SESSAD : Villefranche

Les créations/retraits d'enseignants spécialisés et UP2A se compensent : ni augmentation ni diminution de postes notable.

Vie de l'Union

Écoles fleuries

L'année scolaire s'est conclue sur une remise des trophées sympathique et conviviale dans le cadre prestigieux de la Faculté de Médecine. L'accueil a été remarquablement assuré par notre partenaire, l'OCCE, et les récipiendaires (élèves, parents, enseignants) ont apprécié ce moment fraternel et joyeux. La plupart nous ont affirmé vouloir renouveler leur participation à la rentrée 2024. À nous donc de faire au moins aussi bien l'année prochaine...



Les inscriptions sont ouvertes pour l'année 2024-2025 et la Commission Départementale des Écoles Fleuries souhaite apporter des améliorations au dispositif existant.

Rien ne sera possible sans la participation active et militante des DDEN auprès de leurs écoles, et il est un devoir pour chacune et chacun de faire connaître ce concours aux écoles que nous visitons.

Ce concours est un vecteur important de notoriété, ainsi qu'en témoigne l'article ci-dessous du Progrès...

Les documents relatifs au Concours (règlements, calendrier, fiche d'inscription...) sont disponibles aussi bien sur le site externe de l'Union, ainsi que sur le site interne accessible uniquement aux DDEN affiliés à l'Union via leur délégation (inscription sur simple demande).

Site externe : www.dden69.com



Sathonay-Camp • Écoles fleuries : des élèves d'élémentaire ont reçu un prix

Le Progrès Pages locales 23 juillet 2024



Les élèves de CP et CE1 du groupe scolaire Louis-Regard. Photo fournie par la mairie

Les classes de CP et CE1 du groupe scolaire Louis-Regard participaient pour la première fois au concours des écoles fleuries, projet d'apprentissage par le jardinage et d'éducation au développement durable, organisé par la fédération des délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN). Ils ont obtenu le 5^e prix du Rhône et ont gagné une mangeoire pour la cour de leur école. Selon Marlène Bret, adjointe à la Vie scolaire : « Ils ont planté des bulbes offerts par les Sathonards. Nous avons aussi travaillé avec l'Esat industrie service de Rillieux, qui leur a fait un joli jardin... »



Vie de l'Union

Se construire citoyen



Opération

« Se construire citoyen » 2024-2025 organisée par l'Union des DDEN du Rhône

Thème : « Les inconnus de la ville »

Public concerné : les classes comportant des élèves de CE2, CM1 ou CM2

Objectif : que les élèves concernés entendent parler de citoyenneté et de République pendant trois ans

- ✚ Chaque Commune a un ou plusieurs personnages peu connus du grand public qui ont marqué de son empreinte la vie de celle-ci
- ✚ Chaque école pourra choisir le nom d'un citoyen ayant marqué la vie de sa Commune et faire une affiche retraçant sa vie
- ✚ Chaque délégation peut organiser le concours dans son périmètre géographique
- ✚ L'Union du Rhône des DDEN choisira, parmi les deux meilleures affiches retenues par chaque délégation participante au concours, les 5 meilleures réalisations

Calendrier :

- Date limite de réalisation : le 01/05/2025
- Réception et classement des affiches par l'Union : le 31/05/2025
- Remise des récompenses pour les 5 plus belles affiches : dans le courant du mois de juin 2025 dans un lieu symbolique de la République

Vie fédérale

École inclusive

La Fédération des DDEN a initié une vaste enquête sur la réalité de l'école inclusive en France. Les remontées de terrain montrent que ce sujet est au cœur des préoccupations des acteurs de l'école. Parents, enseignants, mais surtout les élèves s'interrogent sur les conditions d'une bonne scolarité des élèves en situation de handicap et du bien-être de la collectivité éducative lorsque ces conditions n'arrivent pas à être réunies.

Pas une école n'échappe un jour ou l'autre aux conséquences induites par la loi de 2005, et nombre de DDEN nous informent régulièrement des difficultés rencontrées par les écoles dans la mise en œuvre de l'inclusion.

Pour faire le point nationalement de l'étendue du problème, si problème il y a, il était nécessaire qu'une enquête grandeur nature puisse évaluer sans parti pris des réalités vécues et ressenties.

Pour notre Union, il était hors de question de ne pas participer activement à ce processus qui doit passer par les DDEN de terrain. C'est pour nous le seul moyen de maîtriser et de pouvoir analyser à chaque échelle (locale, départementale et nationale) les résultats de l'enquête. C'est pourquoi nous avons commencé par créer une commission chargée d'étudier et de faire le point départementalement sur la question et que nous avons fait pression pour amender le questionnaire qui est en cours d'élaboration. Nous avons également exigé, comme d'autres Unions, que les DDEN soient les vecteurs du remplissage des questionnaires et qu'une collecte des résultats puisse être réalisée dans les Unions.



Les délégations vont bientôt être destinataires de ces questionnaires, à charge pour elles de le diffuser le plus largement possible, même auprès des écoles qui ne sont pas couvertes par un DDEN. Hors de l'Éducation Nationale, nous sommes la seule institution indépendante susceptible de couvrir autant d'écoles et de rendre crédible une évaluation grandeur nature réalisée par des acteurs humains et désintéressés.



Vie de l'Union

Saint-Martin-en-Haut

Des délégués départementaux de l'Éducation nationale en session

Extrait des pages locales du Progrès

Le conseil départemental des DDEN du Rhône et Métropole s'est délocalisé à Saint-Martin-en-Haut ce samedi 25 mai à l'invitation de la délégation locale.

Ce conseil départemental regroupe les responsables de chaque secteur (délégation) et assure le bon fonctionnement de l'Union du Rhône des DDEN.

Les Délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN) sont des militants bénévoles sous statut d'association d'utilité publique à qui est confiée une mission officielle consistant principalement à veiller aux conditions d'accueil des enfants dans les écoles publiques, bien sûr, mais aussi privées.

Dans l'enseignement public ils sont membres de droit des conseils d'école, veillent au respect de la laïcité et assurent un rôle de médiateur entre les différents partenaires : municipalités, parents, ensei-



Le conseil départemental des DDEN en session à Saint-Martin-en-Haut. Photo Sylvain Costet

gnants, administration de l'Éducation nationale.

Ce qui se traduit en pratique par une visite annuelle de chaque école destinée à vérifier l'état des lieux et éventuellement proposer des améliorations, la participation aux conseils d'école, et différentes interventions nécessaires au bon fonctionnement de l'institution.

Les personnes désirant agir pour l'école et le bien des enfants peuvent contacter l'Union du Rhône (dden69@free.fr) ou la délégation des Hauts du Lyonnais (dden69desmots@laposte.net) pour tous renseignements (condition d'accès, formation etc.).

● De notre correspondante
Michèle Chavand

Notre Union décentralise une grande partie de ses réunions hors de Lyon, comme ce samedi 25 mai où le Conseil Départemental s'est déroulé à Saint-Martin-en-Haut. Rappelons que les Conseils Départementaux sont ouverts à tous les DDEN, et que les Présidents des délégations peuvent mandater les participants (à raison de 2 mandats par délégation) pour les prises de décision.

C'est aussi une occasion pour les délégations de se faire connaître et de médiatiser leur activité et leur dynamisme.



Vie des délégations

Un secteur au caractère spécifique : le territoire de la délégation de St Symphorien-sur-Coise.

Un peu de géographie pour commencer. Le territoire de la délégation de St Symphorien-sur-Coise se situe à l'Ouest du département du Rhône, à la « frontière » de la Loire et à mi-chemin entre Lyon et St Étienne. Les deux bourgs principaux sont St Symphorien-sur-Coise et St Martin-en-Haut qui comptent environ 4000 habitants chacun. Un secteur de 360 km² de moyenne montagne occupé par un peu moins de 15 000 habitants, entre 650 et 900 m d'altitude, des hivers avec encore de la neige, même si ce n'est plus ce que c'était au 20^{ème} siècle, 30 minutes de route entre les deux écoles les plus éloignées. C'est un secteur rural, ce qui ne veut pas dire qu'il est peuplé d'agriculteurs, la majorité des gens travaillent dans d'autres domaines, le plus souvent loin de leur habitation. À part St Symphorien, l'habitat est dispersé en d'innombrables hameaux et les bourgs ne regroupent qu'une petite partie des habitants des communes.

D'où l'une des problématiques de la délégation : importance des transports scolaires, nombre élevé d'enfants qui vont à l'école en voiture, très forte fréquentation des restaurants scolaires et des garderies du matin et du soir (même pour les plus petits), manque d'assistantes maternelles...

Un peu d'histoire aussi pour comprendre. Cette région a été surnommée la Vendée Lyonnaise. Longtemps à l'écart des grandes voies de communication, vivant en communautés villageoises soudées et sous forte emprise de l'église catholique, les habitants des Monts du Lyonnais ont refusé la Révolution vécue comme une attaque directe à leur mode de vie. Les institutions républicaines n'ont fini par vraiment s'imposer qu'à la fin du 20^{ème} siècle, comme le montrent le fait que l'existence de l'école publique n'est plus contestée ou le fait que les mairies ont enfin, à une exception près, accepté de graver la devise républicaine à leur fronton. À la fin du 19^{ème} siècle l'Église a même vu ici une des bases de départ possibles de la rechristianisation du pays avec comme conséquence dans le domaine scolaire l'implantation précoce d'écoles catholiques dans les villages bien avant l'institution de l'enseignement public et laïque.

C'est l'origine de la forte proportion d'écoles confessionnelles dans ce secteur puisque la délégation de St Symphorien-sur-Coise a en charge, sur 10 communes, 6 écoles publiques pour 8 établissements privés confessionnels sous contrat, avec 4 communes sans école publique mais uniquement une école privée, et même un cas unique de partage : les maternelles-CP au privé et les CE-CM au public ! Le tableau s'est complété ces dernières années avec l'implantation de 2 écoles privées laïques hors contrat.

Encore au début des années 80 (du 20^{ème} siècle) la répartition des élèves en primaire était à 30 % dans le public et 70 % dans le privé. La situation a commencé à évoluer à ce moment-là avec l'arrivée de plus en plus massive de personnes « de l'extérieur », surtout sorties de l'agglomération lyonnaise par le prix des logements, qui ont majoritairement inscrit leurs enfants dans le public. Le mouvement s'est amorcé à St Martin-en-Haut avec la réouverture en 1978 de l'école publique (qui avait végété longtemps en classe unique avant de fermer) avec 12 élèves, contre 300 au privé. Ouverture qui s'est faite malgré l'opposition d'une partie de la population et celle unanime du Conseil Municipal à qui il a fallu l'imposer. On mesure le chemin parcouru quand on voit que l'école publique de St Martin compte maintenant (en 2024) 184 élèves dans des bâtiments récents et qu'elle accueille même autant de petits St Martinois que l'école catholique.

La situation était encore pire dans le secondaire avec un monopole total du privé et il a fallu une mobilisation de 1000 personnes au total pendant 10 ans pour obtenir un collège (2009) et un lycée public (2011).

La répartition dans le primaire est maintenant (en 2024) à 50-50 et dans les villages où les deux enseignements sont présents le public est devenu majoritaire en ce qui concerne les habitants de ces communes. Les écoles privées de St Martin et St Symphorien restent cependant les deux plus gros établissements du secteur du fait d'un recrutement bien au-delà de leur commune d'implantation.

C'est ainsi que pour une population scolaire de la délégation de St Symphorien-sur-Coise de 1543 élèves, 584 sont dans le public, 901 dans le privé catholique sous contrat et 58 dans le privé hors contrat.

Toutes les écoles publiques sont dans des bâtiments récents et en très bon état, même si pour l'une d'entre elles c'est « à l'insu de son plein gré » puisque cette municipalité a d'abord voulu construire une école privée qu'elle a bien dû, grâce à une mobilisation de citoyens et du DDEN qui ont fait pression sur les autorités, l'affecter finalement au public.

Les écoles confessionnelles sont dans des états qui vont du passable au neuf. Passable pour celles des petits villages financées par des OGEC aux moyens limités, jusqu'à neuf dans un village sans école publique où, en 2019, la municipalité a construit une école neuve (1,5 million) pour le privé au mépris de la loi mais avec la complicité des autorités. Le sous-préfet étant même venu à l'inauguration vanter « une école privée ouverte à tous avec les valeurs de la République » si l'on en croit le journal **Le Pays** puisque les DDEN n'étaient évidemment pas présents. En partie neuve aussi dans une autre où la commune s'est dernièrement portée garante des emprunts de l'OGEC. Notons enfin que dans 4 cas c'est la commune qui est propriétaire des locaux des écoles confessionnelles, et donc qui les entretient.

Les relations de la délégation avec les municipalités sont bonnes mais requièrent un certain niveau de diplomatie, ce qui ne veut pas dire compromission. Toutes celles qui ont dans leur commune les deux enseignements public et privé sous contrat annoncent considérer public et privé à égalité, ce qui revient bien sûr à favoriser le privé, sous le prétexte fallacieux de « ne pas faire de différence entre les enfants ». Chaque « avantage » du public est immédiatement accordé aussi au privé. La vigilance reste donc de mise. Paradoxalement le public en profite : le financement du privé sous contrat étant calculé à partir du « coût » d'un élève du public il faut donner beaucoup au public pour pouvoir accorder beaucoup au privé. Il est ainsi très difficile de chiffrer exactement l'argent public donné au privé : outre ce forfait scolaire imposé par la loi, les DDEN doivent surveiller par exemple les « subventions exceptionnelles » accordées avec plus ou moins de régularité ou les agents communaux plus ou moins mis à disposition, sans parler des restaurants scolaires municipaux ou garderies communales créés pile au moment où les mêmes institutions du privé devaient fermer ou se trouvaient en difficulté.

Ceci n'est qu'un bref portrait, il y aurait bien sûr beaucoup plus à dire mais il faudrait prendre le temps d'un livre. Plus tard ... En attendant, si vous trouvez que votre vie est trop monotone, devenez DDEN dans les Monts du Lyonnais.

Contact avec la délégation de St Symphorien-sur-Coise : dden69desmonts@laposte.net

Le responsable du secteur (et d'une petite partie de la situation) : Sylvain COSTET

